

Le socle commun de connaissances et de compétences

Ce que dit la loi

Article 9 de la loi d'orientation et de programme
sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005

La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et de réussir sa vie en société.

C'est-à-dire que :

La mission de l'École est de faire réussir les élèves, à savoir les **aider** à obtenir des compétences réutilisables dans leur avenir d'adultes responsables :

- Lire
- Ecrire
- Résoudre des problèmes
- Avoir l'esprit critique ...

**Remarque souvent entendue :
« Réussir, c'est avoir de bonnes notes »**

Oui...mais !

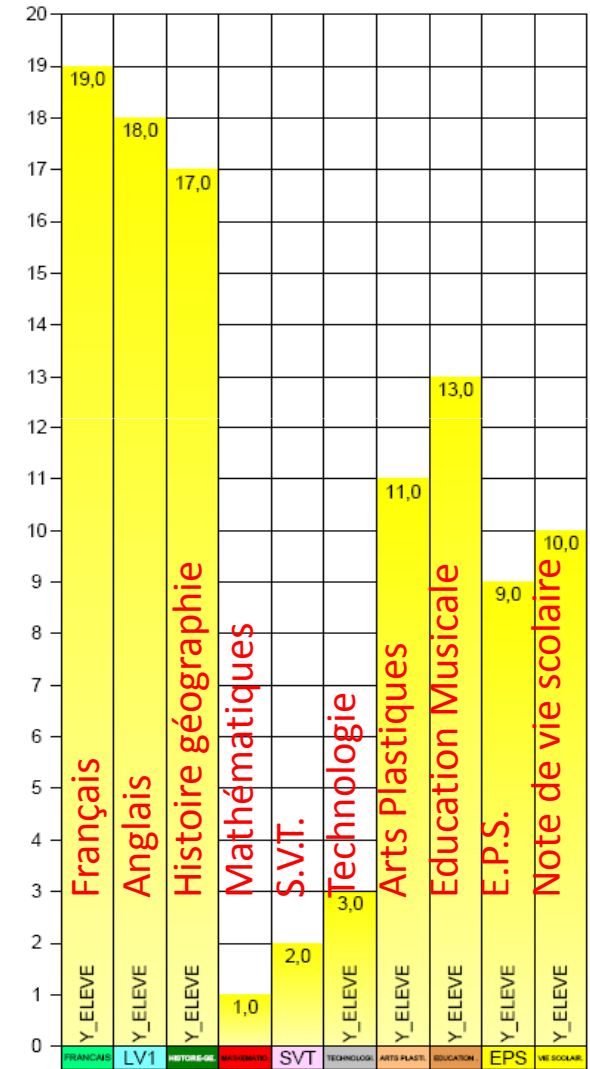
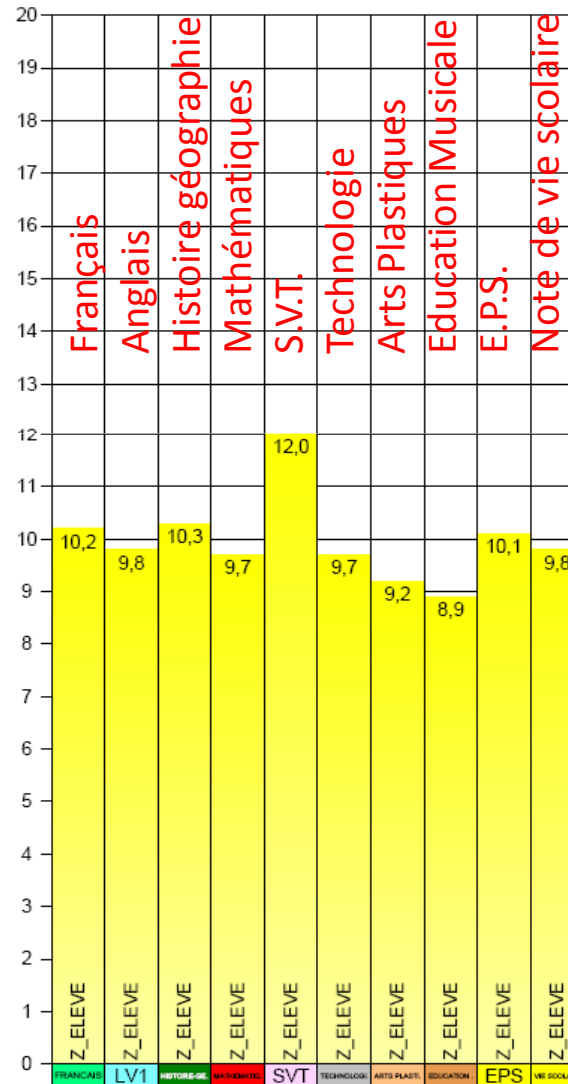
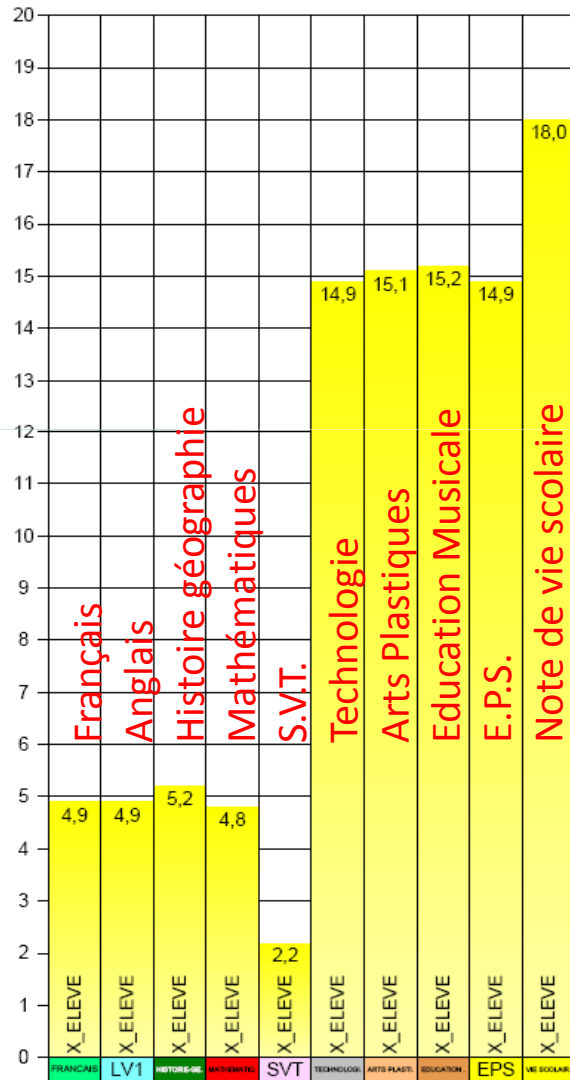
Un élève qui a de bons résultats peut ne pas savoir prendre d'initiatives.

L'élève qui a des résultats moyens a besoin d'aide pour comprendre ses faiblesses et progresser.

L'élève qui a de mauvais résultats se considère comme « nul » alors qu'il est autonome dans de nombreuses situations.

Que peut-on dire d'un élève
qui obtient 10 de moyenne ?

Exemples de notes obtenues par 3 élèves dont la moyenne est 10/20.



Voilà pourquoi :

L'évaluation des compétences permet :

- de valoriser les atouts des élèves ;
- de cibler leurs difficultés ;
- d'ajuster les aides nécessaires.

Mais attention !

Alors que la notation chiffrée est
l'affaire de chaque professeur dans le
cadre de sa discipline...

...l'évaluation par compétences doit
être prise en charge par l'ensemble
des professeurs

Par exemple :

L'item « *écrire lisiblement un texte, spontanément ou sous la dictée, en respectant l'orthographe et la grammaire* » peut être renseigné aussi bien par le professeur d'histoire géographie, de SVT.... que de français.



Tous les items sont répertoriés dans le livret de compétences

Ce livret présente un
ensemble
de 7 compétences

- **Compétence 1**
Maîtrise de la langue française
- **Compétence 2**
Pratique d'une langue vivante
- **Compétence 3**
Mathématiques et culture scientifique et technologique
- **Compétence 4**
Maîtrise des TIC
- **Compétence 5**
La culture humaniste
- **Compétence 6**
Compétences sociales et civiques
- **Compétence 7**
Autonomie et initiative

Ce livret est le même du
CP à la 3^{ème}.

Il permet également la continuité de toute
la scolarité pour :

- Le repérage par l'élève de ses acquis
- L'aide à l'acquisition des compétences non validées
- Une communication facilitée (avec les familles et entre établissements scolaires)

Attention :

Les programmes d'enseignement
ne se limitent pas au socle

Du CP en fin de scolarité obligatoire ...

3 paliers :

- ▶ le premier en fin de CE1, (*3 compétences sont évaluées à ce niveau*)
- ▶ le deuxième en fin de CM2,
- ▶ le dernier en fin de collège.

Remarque : Si tous les items du palier 1 ne sont pas renseignés en fin de CE1, ils pourront l'être ultérieurement, au rythme de l'enfant.

Même remarque pour les autres paliers.

Déclinaison en items
d'une compétence

NIVEAU 3 ▶ COMPÉTENCE 7 ▶ L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE

ÊTRE ACTEUR DE SON PARCOURS DE FORMATION ET D'ORIENTATION	DATE
▶ Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés	
▶ Connaître les parcours de formation correspondant à ces métiers et les possibilités de s'y intégrer	
▶ Savoir s'autoévaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis	
ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS	
▶ Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles	
▶ Identifier ses points forts et ses points faibles dans des situations variées	
▶ Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique physique (sportive ou artistique) adaptée à son potentiel	
▶ Savoir nager	
FAIRE PREUVE D'INITIATIVE	
▶ S'engager dans un projet individuel	
▶ S'intégrer et coopérer dans un projet collectif	
▶ Manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement	
▶ Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions	

La compétence 7 est validée le :

**En fin de scolarité
Obligatoire :**



LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

**Attestation de maîtrise des connaissances
et compétences du socle commun au palier 3**

[Dashed box for stamp]

Nom et cachet de l'établissement

Palier 3	Compétence validée le
▶ Maîtrise de la langue française	
▶ Pratique d'une langue vivante étrangère	
▶ Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique	
▶ Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	
▶ Culture humaniste	
▶ Compétences sociales et civiques	
▶ Autonomie et initiative	

Nom et signature du chef d'établissement

Vu et pris connaissance, le

Les parents ou le représentant légal,

Signature(s)

Le socle et le Diplôme National du Brevet

L'acquisition est nécessaire pour l'obtention
du Diplôme National du Brevet

Cependant, un élève qui n'aurait pas validé
l'ensemble des compétences pourra tout de
même obtenir le DNB sur décision du jury de
l'examen.

Les items non renseignés au collège pourront
l'être au lycée.